**Master 2 professionnel droit social et relations du travail en formation continue**

[S'inscrire](http://idea.univ-lyon3.fr/pdf/dossiers_fc/1-idea-master-2-professionnel-droit-social-et-relations-du-travail.pdf) **Formation continue en 2 ans**

Responsable : Professeur Gérard VACHET

**1 - Objectif**

Dans une approche pratique et complète en Droit social. L’objectif est de renforcer et approfondir les connaissances en Droit social. Il s’agit de former des juristes de qualité, en cours de vie professionnelle, en organisant des séminaires animés par des praticiens et des universitaires de haut niveau. Cette formation est sanctionnée par un Master 2 Professionnel Droit des Affaires spécialité « Droit social et relations du travail » (Diplôme national).

**2 - Public**

DRH, responsables du personnel, cadres, juristes d’entreprise, avocats, assistants ou collaborateurs de la fonction personnel - RH, représentants du personnel ou toute personne désirant se spécialiser ou acquérir une compétence spécifique en Droit social, ou confrontée à l’application du droit du travail dans ses activités professionnelles.

**3 - Déroulement**

Ce Master est organisé de décembre à décembre et de façon à être compatible avec l’exercice d’une activité professionnelle. Volume global de 400 Heures sur 2 ANS, à raison de 2 jours ½ toutes les 4 semaines environ.

**4 - Méthode pédagogique**

La méthode mise en œuvre est diversifiée et individualisée, s’appuyant systématiquement sur l’alternance d’apports théoriques et de cas pratiques. Le stagiaire est accompagné pendant toute la durée de sa formation afin de faciliter son parcours professionnel.

**5 - Conditions d’accès et sélection**

Maîtrise en droit, Master 1 en droit ou d’un titre équivalent, et/ou d’une expérience jugée équivalente au titre de la VAE (Validation des Acquis de l’Expérience).

A réception des dossiers de candidature, une première sélection est faite par le responsable du diplôme. Les candidats sélectionnés sont conviés ensuite à un entretien. Pour les candidats non titulaires des diplômes permettant un accès de droit, l’admission est soumise à une décision de la commission de Validation des Acquis Professionnelles (La Validation des Acquis Professionnels (VAP) : ce type de procédure (régi par la loi de 1985) permet de demander l'accès à la préparation d'un diplôme pour lequel le diplôme de niveau inférieur n'est pas détenu par le candidat).

**6 - Inscriptions**

La demande de dossier peut être effectuée : par [téléchargement](http://idea.univ-lyon3.fr/pdf/dossiers_fc/1-idea-master-2-professionnel-droit-social-et-relations-du-travail.pdf)   
Au dossier de candidature doivent être joints :  
Une lettre de motivation, un Curriculum Vitae, la photocopie des diplômes, le parcours et le projet professionnel du candidat. Le dépôt des dossiers doit être effectué par courrier postal adressé à l'Idea ou par remise au secrétariat de l'Idea avant le 15 novembre.

**7 - Coût**

Frais pédagogiques : 5 850 euro (hors droits d’inscription universitaires) ou 1 500 euro par module

**8 - Votre contact**

Roselyne ROHN  
Responsable administrative  
Idea  
18 rue Chevreul - 69007 LYON  
Tél. : 04.78.78.71.95  
[Contacter par messagerie électronique](http://idea.univ-lyon3.fr/roselyne.rohn)

**PROGRAMME*(à titre indicatif)***

LES INTITULES ET DIFFERENTS ASPECTS DES THEMES SONT DONNES A TITRE INDICATIF. LES ENSEIGNEMENTS CONSTITUENT EN UNE REMISE A NIVEAU A L’AIDE DE QUESTIONNAIRES SUIVIE DE CAS PRATIQUES.

**REUNION DE RENTREE :** Accueil par l’équipe pédagogique

**MODULE 1 : CONTRAT DE TRAVAIL**   
Conclusion du contrat  
Exécution  
Modification (y compris transfert d’entreprise)  
Restructuration  
Rupture  
Contrats particulier : CDD, contrat de travail temporaire.

**MODULE 2 : CONDITIONS DU TRAVAIL**  
Congés payés  
Congés exceptionnels  
Durée du travail

**MODULE 3 : REMUNERATION**  
Compte épargne temps  
Salaire légal  
Salaire conventionnel  
Politique de rémunérations  
Intéressement et participation - plan épargne

**MODULE 4 : NEGOCIATION COLLECTIVE - INSTITUTIONS REPRESENTATIVES**  
Accord d’entreprise - de branche - de groupe  
Accord avec les représentants élus du personnel ou des salariés mandatés  
Accords dérogatoires  
Articulation des accords  
Délégués du personnel  
Comité d’entreprise  
Syndicats dans l’entreprise

**MODULE 5 : SANTE AU TRAVAIL**  
Notion d’accident du travail et de maladies professionnelles  
Procédure de reconnaissance  
Réparation : prestations et faute inexcusable  
Recours  
Suspension du contrat de travail et reclassement du salarié - comparaison des procédures

**MODULE 6 : PROTECTION SOCIALE DE BASE**  
Régime général : assujettissement, prestations  
Régime social des indépendants : prestations - statut du conjoint  
Chômage

**MODULE 7 : PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE**  
AGIRC - ARRCO  
Régimes de prévoyance  
Régimes de retraite chapeau  
Régimes à cotisations et prestations définies

**MODULE 8 : CONTRAT INTERNATIONAL DE TRAVAIL**  
Conflits de lois et conflits de juridictions  
Détachement et expatriation

**MODULE 9 : CONTENTIEUX SOCIAL - AUDIT JURIDIQUE ET SOCIAL - GESTION DES RESSOURCES HUMAINES**  
Pratique du contentieux social (devant le Conseil des prud’hommes, Tribunaux des affaires sociales, Tribunaux administratifs, procédures pénales)  
Pratique de l’audit  
Relations avec l’inspection du travail  
Technique de recrutement et politiques des RH  
Gestion de la paye